



**PROCES-VERBAL  
CONSEIL DE COMUNAUTE  
JEUDI 10 MARS 2011**

L'an deux mille onze, le 10 mars

Le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire Salle des fêtes de St Etienne de Gourgas  
sous la Présidence de Marie Christine BOUSQUET

Présents : Yves VAISSETTE ; Jean BARRAL ; Jean TRINQUIER ; Jean-Noël MALAN ; Roger CAYLAR ; Anne-Marie FABRE ; Jean-Marc GONTARD ; Pierre-Paul BOUSQUET ; José POZO ; Daniel VALETTE ; Eugène CAVAILLE ; Jean-Louis RASPAUD ; Joseph FABRE ; Jean-Paul PAILHOUX ; Colette MEINARD ; Sylvie PEIGNE ; Daniel FABRE ; Joëlle GOUDAL ; Gilberte RAMOND ; Ginette CLAPIER ; Hadj MADANI ; Marie-Laure VERDOL ; Bernadette TRANI ; Sonia ARRAZAT ; Yves JOURDAN ; Ludovic CROS ; Gérard LOSSON ;

Absents excusés : Frédéric ROIG ; Lionel MICOLA ; Jean-Luc REQUI ; Christophe DUVIOL ayant donné pouvoir à Anne-Marie FABRE ; Bernard VIDAL ayant donné pouvoir à Pierre-Paul BOUSQUET ; Dominique MOREL ; André GAY ; Sandrine VALLIER ; Nathalie BOUDOU ; Valérie ROUVEIROL ; François VENOT ; Gaëlle LEVEQUE ; Pierre LEDUC ; Claudette FERRY ayant donné pouvoir à Gientte CLAPIER ; Michel ALVERGNE ; Yves BAILLEUX MOREAU ayant donné pouvoir à Marie-Christine BOUSQUET ;

Absents : Marie RAYNAL ; Philippe OLIVIER ; Jacques PRADEL ; Marie Pierre DELCROIX ; Jean-Christophe PETIT ; Daniel GUIBAL ; Jean-Paul GOUDOU ; Ali BENAMEUR ; Ali DIALLO ; Marie-José HUGON ; Alain VIALA.

Soit 52 membres en exercices – 28 présents - 32 exprimés.

Madame BOUSQUET souhaite la bienvenue à l'assistance, elle procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.

## **1 – ADOPTION DES PROCES-VERBAUX**

Sur proposition de Madame la Présidente, le procès-verbal du conseil du 18 novembre 2010 est adopté à l'unanimité.

## **2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET ADOPTION DES COMPTES DE GESTION**

### **Approbation des comptes de gestion 2010**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### Approbation des comptes administratifs 2010

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2010 du budget principal et des budgets annexes dressés par Madame Marie-Christine BOUSQUET, Présidente,

1°/ Lui donne acte de la présentation faite des compte administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

#### **BUDGET PRINCIPAL :**

Résultats de l'exercice :

	Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	7 258 063,71	2 554 920,26
<b>Recettes</b>	10 063 364,73	2 321 891,52
<b>Total</b>	<b>2 805 301,02</b>	<b>-233 028,74</b>

Restes à réaliser :

Dépenses : 112 413,77  
Recettes : 459 741,23

Résultats de clôture :

	Résultat de clôture 2009	Part affectée à l'investissement 2010	Résultats exercice 2010	Résultat de clôture 2010
Investissement	-1 356 690,06		-233 028,74	<b>-1 589 718,80</b>
Fonctionnement	1 257 316,86	1 257 316,86	2 805 301,02	<b>2 805 301,02</b>
Total	-99 373,20	1 257 316,86	2 572 272,28	<b>1 215 582,22</b>

#### **Budget annexe MUSEE :**

Résultats de l'exercice :

	Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	1 032 026,01	54 850,73
<b>Recettes</b>	1 068 226,61	14 806,48

<b>Total</b>	<b>36 200,60</b>	<b>-40 044,25</b>
--------------	------------------	-------------------

Restes à réaliser :  
 Recettes : 15 563,04

Résultats de clôture :

	<b>Résultat de clôture 2009</b>	<b>Part affectée à l'investissement 2010</b>	<b>Résultats exercice 2010</b>	<b>Résultat de clôture 2010</b>
Investissement	-11 719,39		-40 044,25	<b>-51 763,64</b>
Fonctionnement	11 195,18	11 195,18	36 200,60	<b>36 200,60</b>
<b>Total</b>	<b>-524,21</b>	<b>11 195,18</b>	<b>-3 843,65</b>	<b>-15 563,04</b>

**Budget annexe VOIX :**

Résultats de l'exercice :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	435 804,32	0,00
<b>Recettes</b>	435 804,32	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Résultats de clôture :

	<b>Résultat de clôture 2009</b>	<b>Part affectée à l'investissement 2010</b>	<b>Résultats exercice 2010</b>	<b>Résultat de clôture 2010</b>
Investissement	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Budget annexe ZAE :**

Résultats de l'exercice :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	384 340,66	434 070,02
<b>Recettes</b>	590 535,84	462 136,03
<b>Total</b>	<b>206 195,18</b>	<b>28 066,01</b>

Il est précisé que les résultats de clôture du budget annexe ZAE comporte des différences avec le compte de gestion. En effet, au cours de l'exercice 2009, le Trésorier a passé des opérations d'ordre non budgétaires pour effectuer des régularisations comptables qui n'ont pas été reprises dans le tableau des résultats des comptes gestion 2009 pour des raisons informatiques (premier exercice suite à la fusion). Ces opérations d'ordre auraient du être intégrées par la collectivité dans les résultats 2009 et être reprises dans le cadre de l'affectation des résultats. Les résultats de clôture 2010 doivent être corrigés en conséquence.

Résultats de clôture :

	<b>Résultat de clôture 2009</b>	<b>Part affectée à l'investissement 2010</b>	<b>Résultats exercice 2010</b>	<b>Résultat de clôture 2010</b>	<b>Résultat de clôture 2010 corrigé</b>

Investissement	-452 754,93		28 066,01	-424 688,92	<b>-834 642,25</b>
Fonctionnement	613 898,94	452 754,93	206 195,18	367 339,19	<b>367 339,19</b>
Total	161 144,01	452 754,93	234 261,19	-57 349,73	<b>-467303,06</b>

Budget annexe TECHNOPARC :

Résultats de l'exercice :

	Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	4 206 557,23	1 603 402,12
<b>Recettes</b>	3 603 402,12	2 362 196,38
<b>Total</b>	<b>-603 155,11</b>	<b>758 794,26</b>

Il est précisé que les résultats de clôture du budget annexe TECHNOPARC comporte des différences avec le compte de gestion. En effet, au cours de l'exercice 2009, le Trésorier a passé des opérations d'ordre non budgétaires pour effectuer des régularisations comptables qui n'ont pas été reprises dans le tableau des résultats des comptes gestion 2009 pour des raisons informatiques (premier exercice suite à la fusion). Ces opérations d'ordre auraient du être intégrées par la collectivité dans les résultats 2009 et être reprises dans le cadre de l'affectation des résultats.

Les résultats de clôture 2010 doivent être corrigés en conséquence.

Résultats de clôture :

	Résultat de clôture 2009	Part affectée à l'investissement 2010	Résultats exercice 2010	Résultat de clôture 2010	Résultat de clôture 2010 corrigé
Investissement	-637 722,30		758 794,26	121 071,96	<b>2 194 048,06</b>
Fonctionnement	482 083,15	0,00	-603 155,11	-121 071,96	<b>-2 194 048,06</b>
Total	-155 639,15	0	155 639,15	0,00	0

#### **Budget annexe EQUIPEMENTS TOURISTIQUES :**

Résultats de l'exercice :

	Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	377 364,75	272 945,99
<b>Recettes</b>	460 326,54	275 406,51
<b>Total</b>	<b>82 961,79</b>	<b>2 460,52</b>

Restes à réaliser :

Dépenses : 140 297,76  
Recettes : 146 692,00

Il est précisé que les résultats de clôture du budget annexe Équipements Touristiques comporte des différences avec le compte de gestion. En effet, au cours de l'exercice 2009, le Trésorier a passé des opérations d'ordre non budgétaires pour effectuer des régularisations comptables qui n'ont pas été reprises dans le tableau des résultats des comptes gestion 2009 pour des raisons informatiques (premier exercice suite à la fusion).

Ces opérations d'ordre auraient du être intégrées par la collectivité dans les résultats 2009 et être reprises dans le cadre de l'affectation des résultats.

Les résultats de clôture 2010 doivent être corrigés en conséquence.

Résultats de clôture :

	Résultat de clôture 2009	Part affectée à l'investissement 2010	Résultats exercice 2010	Résultat de clôture 2010	Résultat de clôture 2010 corrigé
--	--------------------------	---------------------------------------	-------------------------	--------------------------	----------------------------------

Investissement	-28 028,08		2 460,52	-25 567,56	<b>384 385,77</b>
Fonctionnement	76 394,96	30 348,08	82 961,79	129 008,67	<b>129 008,67</b>
Total	48 366,88	30 348,08	85 422,31	103 441,11	<b>513 394,44</b>

**Budget annexe SPANC :**

Résultats de l'exercice :

	Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	36 095,24	10 881,77
<b>Recettes</b>	49 087,01	0,00
<b>Total</b>	<b>12 991,77</b>	<b>-10 881,77</b>

Restes à réaliser :

Dépenses : 2 110

Résultats de clôture :

	Résultat de clôture 2009	Part affectée à l'investissement 2010	Résultats exercice 2010	Résultat de clôture 2010
Investissement	0,00	0,00	-10 881,77	-10 881,77
Fonctionnement	0,00	0,00	12 991,77	12 991,77
Total	0,00	0,00	2 110,00	2 110,00

3°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 3 - Affectation des résultats 2010

#### **BUDGET PRINCIPAL**

##### **Section de Fonctionnement**

Résultat de l'exercice 2010	A	2 805 301,02
Report à nouveau	B	0,00
<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2010</b>	<b>A+B</b>	<b>2 805 301,02</b>

##### **Section d'Investissement**

Solde d'exécution (avec résultats antérieurs)	C	-1 589 718,80
---	---	---------------

Restes à réaliser		D
Dépenses : 112 413,77	Solde des restes à réaliser	347 327,46
Recettes : 459 741,23		

<b>Besoin de financement à la section d'investissement</b>	<b>E=C + D</b>	<b>-1 242 391,34</b>
--	----------------	----------------------

Décide d'affecter au budget pour 2011, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 de la façon suivante :

	F
1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	1 242 391,34
2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	1 562 909,68

## BUDGET annexe MUSEE

### Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2010	A	36 200,60
Report à nouveau	B	0,00
<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2010</b>	<b>A+B</b>	<b>36 200,60</b>

### Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec résultats antérieurs)	C	-51 763,64
--	---	------------

Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	D	15 563,04
Dépenses : Recettes : 15 563,04			

<b>Besoin de financement à la section d'investissement</b>	<b>E=C + D</b>	<b>-36 200,60</b>
--	----------------	-------------------

Décide d'affecter au budget pour 2011, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	F	36 200,60
2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »		0,00

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## BUDGET annexe VOIX DE LA MEDITERRANEE

### Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2010	A	0,00
Report à nouveau	B	0,00
<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2010</b>	<b>A+B</b>	<b>0,00</b>

### Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec résultats antérieurs)	C	0,00
--	---	------

Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	D	0,00
Dépenses : Recettes :			

<b>Besoin de financement à la section d'investissement</b>	<b>E=C + D</b>	<b>0,00</b>
--	----------------	-------------

Pas d'affectation de resultat

## BUDGET annexe ZAE

### Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2010	A	206 195,18
Report à nouveau	B	161 144,01
<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2010</b>	<b>A+B</b>	<b>367 339,19</b>

### Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec résultats antérieurs)	C	-834 642,25
--	---	-------------

Restes à réaliser	D	
Dépenses : 0	Solde des restes à réaliser	0,00
Recettes : 0		

<b>Besoin de financement à la section d'investissement</b>	<b>E=C + D</b>	<b>-834 642,25</b>
--	----------------	--------------------

Décide d'affecter au budget pour 2011, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	F	367 339,19
--	---	------------

2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »		0,00
--	--	------

## BUDGET annexe TECHNOPARC

Résultat de l'exercice 2010	A	-603 155,11
Report à nouveau	B	-1 590 892,95
<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2010</b>	<b>A+B</b>	<b>-2 194 048,06</b>

### Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec résultats antérieurs)	C	2 194 048,06
--	---	--------------

Restes à réaliser	D	
Dépenses : 0	Solde des restes à réaliser	0,00
Recettes : 0		

<b>Besoin de financement à la section d'investissement</b>	<b>E=C + D</b>	<b>2 194 048,06</b>
--	----------------	---------------------

Pas d'affectation du résultat : budget clôturé

## BUDGET annexe EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

### Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2010	A	82 961,79
Report à nouveau	B	46 046,88
<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2010</b>	<b>A+B</b>	<b>129 008,67</b>

### Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec résultats antérieurs)	C	384 385,77
--	---	------------

Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	D 6 394,24
Dépenses : 140 297,76 Recettes : 146 692,00		

<b>Besoin de financement à la section d'investissement</b>	<b>E=C + D</b>	<b>390 780,01</b>
--	----------------	-------------------

Section d'investissement excédentaire : pas d'affectation de résultat

## BUDGET annexe SPANC

### Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2010	A	12 991,77
Report à nouveau	B	0,00
<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2010</b>	<b>A+B</b>	<b>12 991,77</b>

### Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec résultats antérieurs)	C	-10 881,77
--	---	------------

Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	D -2 110,00
Dépenses : 2 110 Recettes : 0		

<b>Besoin de financement à la section d'investissement</b>	<b>E=C + D</b>	<b>-12 991,77</b>
--	----------------	-------------------

Décide d'affecter au budget pour 2011, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	F	12 991,77
2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »		0,00

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **4 - Changement dénomination Budget annexe Voix de la Méditerranée**

Madame La Présidente propose au conseil de regrouper toutes les activités culturelles relatives aux spectacles vivants dans un même budget annexe. Ce budget comptabilisera en particulier des activités suivantes :

- Festival des Voix de la Méditerranée
- Festival du Roc Castel
- Festival Remise à Neuf
- Saisons du Lodévois et Larzac
- Théâtre Luteva

A cet effet, la Présidente propose au Conseil de renommer le budget annexe « Voix de la Méditerranée » immatriculé sous le numéro SIRET 200 017 341 00070 et de l'intituler « Culture – Spectacles Vivants »

*VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

#### **5 - ZAE LES ARQUES : TRANSFERT DE PROPRIETE A SARL SALVAGNAC**

Madame la Présidente informe que le 22 décembre 1995, la Communauté de Communes du Lodévois-Larzac et la SARL SALVAGNAC ont signé un acte de Crédit Bail Immobilier Communal avec transfert de propriété différé sur une durée de quinze ans. La Société est à jour de ses paiements et Monsieur le Percepteur nous a remis une attestation nous le signifiant.

Il convient donc maintenant d'autoriser la constatation par acte notarié du transfert de propriété de l'immeuble artisanal situé sur la zone des Arques à la SARL SALVAGNAC.

*VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

#### **6 - CONVENTION DE PRESTATION POUR L'ENTRETIEN ET LE BALISAGE D'ITINERAIRES PR**

Monsieur Joseph FABRE, délégué au tourisme, rappelle les conventions passées entre la collectivité et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre concernant les 3 premières randofiches («Le cirque de Navacelles en 2006, Sorbs et les vallées Sèches puis le cirque du Bout du Monde en 2007 pour 32,5 km. Il convient de renouveler cette convention.

Celle-ci engage la collectivité à entretenir ces circuits au niveau de la végétation et du balisage qui doit être fait tous les 3 ans sous peine de perdre l'agrément FFRP.

Notre collectivité a assuré annuellement le nettoyage végétal mais n'a pas au niveau de la régie assez de temps et de personnes formées pour assurer ce rafraichissement des balises et assurer ainsi une continuité de la sécurité sur le parcours.

Il a donc proposé de faire assurer en 2011 cette prestation par le CDRP moyennant la participation suivante :

SOIT 32,5 X 50 € = 1625 € POUR LES 3 RANDOFICHES

*VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

#### **7 - CONVENTION DE PRESTATION POUR L'ENTRETIEN ET LE BALISAGE DU GR DE PAYS "TOUR DU LARZAC MERIDIONAL"**

Monsieur Joseph FABRE, délégué au tourisme, rappelle la convention passée entre la Communauté de Communes du Lodévois-Larzac et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre concernant le Tour du Larzac Méridional en 2005, pour 59 km.

La convention engageait la collectivité à entretenir ces circuits au niveau de la végétation et du balisage qui doit être fait tous les 3 ans sous peine de perdre l'agrément FFRP.

Notre collectivité a assuré annuellement le nettoyage végétal mais n'a pas au niveau de la régie assez de temps et de personnes formées pour assurer ce rafraichissement des balises et assurer ainsi une

continuité de la sécurité sur le parcours.

Il a donc été envisagé de faire assurer en 2011 cette prestation par le CDRP moyennant la participation suivante : 59 km x 48 € = 2832 € pour le TLM

*VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **8 - AVENANT A LA CONVENTION BASE NAUTIQUE**

Monsieur Hadj MADANI, Vice-Président en charge du tourisme présente l'avenant à la convention avec la base nautique du Salagou. Celui-ci définit les engagements réciproques entre la collectivité qui met à disposition de l'association, qui les accepte en l'état, les locaux dénommés « Base Nautique » situés au Lac du Salagou ainsi que du matériel mis à disposition. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux pour 2011 tel que défini dans la convention ci-jointe.

Où l'exposé, et après discussion, les élus autorisent Madame la Présidente à signer la convention avec la base nautique du Salagou telle que présentée en annexe.

*VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **9 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LA BAIE DES VAILHÈS**

Monsieur le Vice-Président délégué au tourisme rappelle la convention d'occupation précaire du domaine public signée avec Monsieur Mario COMBES en 2010. Celui-ci nous demande de renouveler cette autorisation d'installer son camion-vente de produits alimentaires à proximité du camping des vailhès au bord du lac du Salagou.

Le prix proposé est de 5000 Euros pour la période du 1er avril au 30 septembre 2011.

Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président et après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité autorisent Madame la Présidente à signer la convention d'occupation du domaine public telle que présentée en annexe, avec Monsieur Mario Combes.

*VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **10 - LA MEGISSERIE - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC L'ENTREPRISE AZOTE**

Madame la Présidente présente le projet de l'entreprise AZOTE qui souhaite prendre le gîte d'étape et de séjour La Mégisserie en gérance. Les négociations avec l'entreprise AZOTE accordées par délibération n° B20110224-002 du bureau du 24 février courant ont été menées à leur terme.

Le loyer a été fixé à 10 000 € par an et une caution de 10 000 € payable en trois fois sur l'exercice 2011. La durée de cette convention a été fixée à 7 ans à compter du 1er avril 2011.

*VOTE : 29 POUR – 1 CONTRE JEAN-NÔEL MALAN– 2 ABSTENTIONS JEAN TRINQUIER – MARIE-LAURE VERDOL*

## **11 - BAUME AURIOL - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC Mme Sylvie BALHOUANE**

Madame la Présidente présente le projet de Madame Sylvie Solé-Balhouane qui souhaite prendre le restaurant de la Baume Auriol en gérance. Les négociations avec Mme Balhouane accordées par délibération n° B-20110324-001 du bureau du 24 février courant ont été menées à leur terme.

Le loyer a été fixé à 30 000 € hors taxes par an et une caution de 10 000 €. La durée de cette convention a

été fixée à 10 ans à compter du 1er mai 2011.

*VOTE : 31 POUR – 1 ABSTENTION JEAN-NOËL MALAN*

## **12 - CLASSEMENT OFFICE DE TOURISME**

**Vu** le décret n° 98-1161 du 16 Décembre 1998 relatif au classement des Offices de Tourisme,

**Vu** l'arrêté du 12 Janvier 1999 fixant les normes de classement des Offices de Tourisme,

**Vu** les pièces fournies à l'appui du dossier,

**CONSIDERANT** que l'Office de Tourisme remplit pleinement ses missions d'accueil, d'information, de promotion et de coordination des acteurs touristiques locaux.

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré,**

**SOLLICITE** le classement de l'Office de tourisme du Lodévois et Larzac dans la catégorie 3 étoiles et donne pouvoir à Madame la Présidente pour la rédaction et la signature de tous les documents s'y rapportant.

*VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **13 - ANNULATION DU MARCHÉ DE TRANSPORT POUR LES OEUVRES DU MUSEE – EXPOSITION d'été 2011 – VALTAT**

Madame la Présidente rappelle la délibération prise le 10 février 2011 concernant le choix du transporteur des œuvres de l'exposition « Valtat, à l'aube du Fauvisme » du Musée de Lodève.

Ce marché a été attribué à tort du fait que la passation du marché s'est déroulée dans le cadre d'une procédure adaptée (MAPA) alors même que le montant de l'offre du prestataire dépassait le seuil légal admis pour cette procédure.

Par conséquent, le marché a été attribué à tort et doit être annulé.

*VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance.

Les Membres du Conseil Communautaire